

ment environ deux cents mendians sur les places et dans les rues de la ville. Tous ceux qui sont étrangers à l'Etat pontifical ont été conduits dans leur pays. Quant aux autres, le gouvernement prend toutes les dispositions nécessaires pour faire disparaître également de la voie publique le triste spectacle de ces pauvres, qui, selon l'expression de Tacite, "lâches paressieux, s'abandonnent eux-mêmes, et sont aux autres une charge intolérable."

Cette sage mesure, conforme aux intentions que le St. Père avait fait exprimer dans la circulaire du secrétaire d'Etat, en date du 24 août 1846, a été universellement approuvée par la population romaine et par tous les étrangers. On la considère comme le prélude d'autres dispositions non moins intéressantes ni moins utiles.

On ne doute pas que les établissements charitables, si nombreux à Rome, ne se fassent un pieux devoir de seconder le succès de ces mesures, en recevant ceux de ces pauvres qui seront jugés dignes de la charité publique.

—Dès que l'on eut appris en France l'inondation de Rome, et les mesures de secours prescrites avec tant de sagesse et de charité par le St. Père, M. Besnier, curé de Nort, dans le diocèse de Nantes, s'empessa de remettre à Mgr. le Nonce apostolique à Paris une somme de 50 fr. au profit des pauvres de Rome qui avaient le plus souffert de l'inondation. Un tel acte de générosité de la part d'un curé pauvre lui-même, mérite d'être recueilli, dit avec raison le *Diario*, car il montre une fois de plus que la charité de l'Eglise de Rome, qui s'étend à tous les fidèles du monde, trouve une touchante correspondance dans la charité des autres Eglises pour les besoins de la population romaine.

—Le *Mémorial des Pyrénées* publie la note suivante sur les dispositions testamentaires de M. Lormand, ancien député et maire de Bayonne :

"M. Lormand a laissé environ 5 millions et demi de fortune. Il a légué :

" 1. A la cathédrale de Bayonne, pour être employés dans l'intérieur de la cathédrale, construire une maison curiale et dire une messe à perpétuité, 40,000 fr. de rente 5 p. 100 ;

" 2. A l'église St. André de Bayonne, pour la reconstruire, bâti une maison curiale et dire une messe à perpétuité, 14,000 fr. de rente 5 p. 100 ;

" 3. Au séminaire de Bayonne, 12,000 fr. de rente 3 p. 100 ;

" 4. A celui de Larressore, 2,000 fr. de rente 3 p. 100 ;

" 5. Au séminaire d'Aire, deux propriétés évaluées à 400,000 fr., et rapportant environ 15,000 fr. de rente ;

" 6. Pour fonder dans la banlieue de Bayonne une maison de refuge pour les vieux prêtres, 12,000 fr. de rente 4 p. 100 ;

" 7. Pour construire une chapelle dans le quartier St. Léon de Bayonne, 3,500 fr. de rente 4 p. 100 ;

" 8. A l'hospice civil de Bayonne, pour le reconstruire avec une chapelle, 20,000 fr. de rente 3 p. 100 ;

" 9. Au bureau de bienfaisance de Bayonne, 29,000 fr. de rente, savoir : 12,000 fr. à la Miséricorde ; 12,000 fr. au dépôt de mendicité ; 2,000 fr. aux orphelines ; 3,000 fr. au bureau de bienfaisance ;

" 10. Pour fonder un établissement de sourds-et-muets à Bayonne, 1,500 fr. de rente 4 p. 100 ;

" 11. Pour la salle d'asile de Bayonne, 500 fr. de rente 3 p. 100 ;

" 12. Pour fonder une école d'adultes, 1,000 fr. de rente 5 p. 100 ;

" 13. A la ville de St. Esprit, pour l'hôpital, le bureau de bienfaisance et l'érection de l'église, 4,000 fr. de rente 3 p. 100 ;

" 14. A la confrérie du St. Sacrement, 20,000 fr. en capital ;

" 15. A l'école des filles, 10,000 fr. en capital ;

" 16. A celle des Frères, 10,000 fr. en capital ;

" 17. Aux chanoines, pour dire des messes, 20,000 fr."

—Un conflit grave vient de s'élever entre le tribunal provincial de Silésie et le consistoire épiscopal de Breslau. Ce tribunal, à la fois civil et criminel, a dans ses attributions la surveillance de tous les tribunaux inférieurs de la province, et se prévalant tout à coup d'une si-

litation qui jusqu'ici ne s'était pas étendue sur le fond ecclésiastique, il vient d'exiger du consistoire épiscopal la remise du tableau de toutes les causes sur lesquelles il avait en à prononcer pendant le cours de l'année dernière. Le consistoire s'est refusé à cette demande, déclarant qu'il ne reconnaissait, en cette matière, que la juridiction du prince-évêque. Le tribunal provincial persistant dans sa prétention, et le consistoire dans son refus, le premier déclara son intention d'en venir aux voies exécutoires, ce qui, pour le cas de résistance ultérieure, implique l'emploi de la force militaire. Il est vraisemblable que le prince-évêque opposera à ces menaces un recours direct au roi. Le gouvernement prussien aurait dû se convaincre que ses baïonnettes ne peuvent rien contre la fermeté des prélates catholiques.

—Le nom d'O'CONNELL est attaché au demi-siècle qui vient de s'écouler, et le monde entier est ému à la nouvelle que la vie de ce GRAND AGITATEUR est à son déclin. Cette voix, qui a si souvent exercé les fils de la VERTU ERIK, est sur le point de se faire pour toujours. Ce grand génie qui a su dans les tems les plus néfastes arrêter les passions les plus féroces, va disparaître ! Enfin O'CONNELL est mourant !! Les soins du médecin de l'âme sont les seuls que sa situation requiert ; l'ange de la mort plane sur les tours de Derrynane. C'est là que le GRAND LIBÉRATEUR, aidé de son confesseur, qu'il a fait venir d'Irlande, attend le moment suprême, qui va le ravir à son pays. Il n'aura pas la satisfaction de revoir sa contrée chérie et elle, au milieu de ses profondes calamités, n'aura pas la consolation de recueillir son dernier soupir.

—L'attention publique est toujours portée du côté de l'infortunée Irlande. La suggestion de lord Bentinck de donner 16 millions pour construire des chemins de fer au lieu de les prêter aux seigneurs, a été rejetée dans les communes par une grande majorité. O'Connell demandait qu'on nommât des commissaires avec un pouvoir dictatorial pour lever des taxes sur les seigneurs.

—Le ministère anglais, auquel préside lord John Russell, vient de remporter une victoire parlementaire sur la question irlandaise, à propos de la motion de lord Bentinck, chef du nouveau parti tory. On sait que lord Russell et ses collègues avaient fait du vote de la chambre, sur la motion de lord Georges Bentinck, une question de cabinet. La séance du 16 au soir s'est prolongée jusqu'au 17 février au matin, et c'est à trois heures, après de longs et très-vifs débats, que le bill a été rejeté par 323 voix contre 118. Ce vote laisse donc le ministère Russell au pouvoir ; mais il constate encore plus, s'il était possible, l'effroyable situation de l'Irlande. Quelle terrible responsabilité, où plutôt quels remords doivent peser sur la conscience de l'Angleterre ! soit qu'elle vote ou rejette les mesures d'urgence qu'on propose, la famine et son horrible cortège atteint et décime cette population irlandaise qu'on a accablée politiquement depuis 200 ans !

Toutefois, si l'on veut bien saisir la partie politique du dernier vote, et comprendre pourquoi l'implacable politique anglaise s'emeut enfin en faveur des Irlandais, il faut se rappeler deux points importants : 1°. qu'en ces derniers tems les whigs, et spécialement Russell, se sont posés contre les tories comme les défenseurs des catholiques d'Irlande, promettant toute satisfaction politique et religieuse, si jamais le pouvoir retombait entre leurs mains. C'est pour cela qu'O'Connell et ses amis ont constamment voté avec les whigs, soit dans l'opposition, soit lorsque ces derniers étaient aux affaires. On sait d'ailleurs comment le grand agitateur s'exprimait dans les meetings contre les exécrables tories. 2°. Depuis que l'illustre Robert Peel est entré vis-à-vis l'Irlande dans une disposition d'entièbre équité politique, depuis surtout que cet homme d'Etat, par ses réformes vraiment sociales, a noblement rompu avec le vieux toryisme, c'est lord Georges Bentinck, soutenu à la chambre des lords par lord Stanley, qui s'est mis à la tête des adversaires des whigs. En conséquence, lord Russell ayant dernièrement présenté, pour venir au secours de l'Irlande, un subside de quatre millions sterlings, sir Georges Bentinck, par sa motion, proposait d'en voter cent pour être employés en constructions de chemins de fer ; c'est-à-dire que par un revirement de tactique, les tories, ces implacables et antiques ennemis du peuple irlandais, proposaient